



Donations partage inégale

Par **Agnes et Bertrand**, le **02/01/2020** à **17:59**

Bonjour

Mon beau pere souhaite donner une maison à ses enfants.

Ma belle-soeur souhaiterait nous racheter notre part.

Hors celle ci est un peu au dessus de son budget.

Concrètement notre part est de 65 000e.

Elle pourrait nous racheter 50 000e sans difficultés

Peut on envisager de minorer la part qui nous revient aujourd'hui de 15 000 et récupérer cette part sur la succession de mon beau pere a son décès ?

Par **youris**, le **02/01/2020** à **18:35**

Bonjour,

acceptez de vendre 50000 € vos droit indivis estimés à 65000 € dans une maison est votre propre décision, cela ne concerne plus la succession de votre beau-père.

salutations